

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Délibération 2023-57

OBJET : Autorisation de signature – Avenant n°1 au PV de restitution de biens de la CASA

Le 21 décembre 2023 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :15

Visio : :0

Votants :34

Procuration.....9

Date de la convocation :

14 décembre 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Daniel LEBLAY – Elizabeth DEBORDE

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET - Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI
Philippe DELEAN à Bernard ALENDA - Gilbert HUGUES à Patrick PEIRETTI
Françoise THOMEL à Marc OCCELLI - Xavier WIIK à Jean LEONETTI
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI – Gilbert HUGHES à Catherine LANZA
Fabrice MORENON à Christophe FONCK

Membres excusés :

Joseph CESARO - Christophe ULIVIERI - Denise LAURENT - Jean-Marc DELIA - Khéra BADAOUY - Pierre CORPORANDY
François WYSZKOWSKI - Françoise BRUNETEAUX,

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°CC.2018.073 du 9 avril 2018, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a adhéré à la compétence optionnelle du Syndicat UNIVALOM relative à la gestion des déchèteries, décision approuvée par le Syndicat par délibération n°2018-14 en date du 10 avril 2018.

Par délibération du syndicat n°2018-23 du 29 juin 2018, il a été établi par la CASA au profit d'UNIVALOM, un procès-verbal de mise à disposition des biens pour l'exercice de cette compétence, approuvé par délibération n°2018.125 du Conseil Communal de la C.A.S.A du 11 juin 2018.

Par délibération n°2018-44 du 24 septembre 2018 il a été approuvé l'avenant n°1 relatif au procès-verbal de mise à disposition de biens de la CASA au profit d'UNIVALOM

En date du 28 novembre 2022, un procès-verbal de restitution de biens d'UNIVALOM à la CASA a été établi relatif à la déchèterie située Zone Industrielle des Trois Moulins sur le territoire de la Commune d'Antibes, qui a été détruite selon une décision de réception de travaux établie en janvier 2022. UNIVALOM a dû restituer les immobilisations relatives à ce bien à la C.A.S.A. au travers du PV de restitution approuvé en Comité Syndical du 9 décembre 2022;

Compte tenu de la limite d'âge de certaines immobilisations dont les véhicules mis à disposition par la CASA, il convient de restituer ceux-ci à la CASA qui en est propriétaire. Ainsi, il convient ainsi d'établir un avenant n°1 au procès-verbal restitution de biens afin de restituer à la CASA l'ensemble des biens mobiliers concernés sur lesquels elle recouvre l'ensemble des droits et obligations.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au procès-verbal de restitution et réforme des biens mis à disposition par la CASA au profit d'UNIVALOM, joint en annexe à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°1 ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

